#### **Exemplaire à retourner à PEFC AURA**



# BULLETIN D'ENGAGEMENT À LA CERTIFICATION PEFC ENTREPRISE DE TRAVAUX FORESTIERS PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Cadre réservé à PEFC AURA :		
N° participant : 10-21-3/ETF		
Licence : ☐ oui / ☐ non		
Date réception du dossier :		
Contribution financière :		
Mode de règlement :		
Numéro de facture :		

## **IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE**

Je, soussigné : Nom, Prén	om :
Fonction :	
	:
	Ville :
	Mobile :
ACTIVITÉS DE L'	ENTREPRISE
	age 🗆 Plantations 🗆 Entretien de plantation
USAGE DU LOG	O PEFC
la marque PEFC (PEFC/FR	ser le logo PEFC. ogo PEFC et pour cela, j'engage mon entreprise à : Respecter les règles d'utilisation de ST 2001 : 2020 disponible sur www.pefc-france.org ou auprès de PEFC AURA).  OBLIGATOIRES A FOURNIR
☐ Un justificatif d'immatr	iculation (Kbis ou Avis de situation au répertoire Sirene) de moins de 3 mois.
<ul><li>ET</li><li>☐ Une attestation MSA :</li></ul>	
	ation de levée de présomption de salariat, en cas d'entreprise individuelle ou de société
avec un gérant no	·
	ation de dirigeant salarié (« employeur sans membre non salarié participant »), en cas liquement des salariés.

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Montant de la contribution annuelle : 120 € (net de taxe, l'Association PEFC AURA n'est pas assujettie à la TVA).

Pour valider votre participation à la certification de la gestion forestière durable PEFC, renvoyer ce document signé

en y joignant votre chèque de contribution, pour l'année en cours, à l'ordre de « PEFC AURA ».

### **ENGAGEMENTS**

#### J'engage MON ENTREPRISE POUR 5 ANS à :

- Participer à la certification de la gestion forestière durable PEFC pour l'ensemble de mon activité. Ma participation sera reconduite tacitement tous les cinq ans sous réserve de l'acquittement de ma contribution, et sauf dénonciation de ma part par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration.
- Respecter les **règles de la gestion forestière durable définies dans les PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016)** et les règles de la certification forestière régionale et de groupe définies dans le PEFC/FR ST 1002 : 2016 ;
- Faciliter la mission du personnel de l'EAC et de l'organisme certificateur amenés à effectuer des contrôles de conformité et les autoriser à cet effet à titre confidentiel à consulter tout document utile relatif à mon activité en lien avec ma participation au système PEFC;
- **Mettre en place les actions correctives** qui me seront demandées par l'EAC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion de ma participation à la certification forestière ;
- Accepter que ma participation soit publique ;
- Régler ma contribution financière à l'EAC compétente ;
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées ; une fois informé de ces changements, je pourrais poursuivre mon engagement (par accord tacite) au sein de PEFC, ou de mettre fin à ma participation par courrier adressé à l'EAC ;
- **Mettre à jour auprès de l'EAC les informations relatives à ma participation** en cas de modification de ma situation ou à sa demande ;
- Conserver, sur une durée minimum de 5 ans les documents me permettant de justifier du respect de mes engagements, notamment, les justificatifs de formation, les contrats de prestations travaux forestiers, les échanges de courriers, etc.;
- En cas de retrait volontaire ou d'exclusion, j'ai bien noté que je ne pourrai pas de nouveau participer à PEFC pendant une période fixée par l'EAC.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Politique d'utilisation des données personnelles de PEFC AURA, mise à ma disposition sur le site https://pefcaura.com/politique-confidentialite et l'accepter sans réserve

Je reconnais par la présente qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC France et/ou PEFC AURA engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à	, le :/	
Cachet et signature(s):		

Formulaire à retourner complété, signé et accompagné de votre contribution financière ainsi que des pièces justificatives demandées à :

PEFC AURA – Délégation Auvergne

Maison de la Forêt et du Bois Marmilhat - 10 Allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes